

—  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**3<sup>ème</sup> REUNION DE 2006**

**Séance du 29 juin 2006**

CG 06/3<sup>ème</sup>/V-06

**Communauté de Communes « Terrasses et Vallée de l'Aveyron »  
Subvention exceptionnelle  
Acquisition d'un véhicule pour le portage de repas à domicile**

—  
La Communauté de Communes «Terrasses et Vallée de l'Aveyron » assure la livraison de repas à domicile sur une partie du territoire intercommunal, la mairie de Saint-Etienne-de-Tulmont assurant la livraison sur son territoire et celui d'Albias.

En raison de l'augmentation du nombre de repas devant être servis, soit 200 repas contre 100 les années précédentes et de la nécessité de réduire les délais de livraison en liaison chaude, la Communauté de Communes a décidé de prendre en charge la **totalité** de la livraison sur son territoire, nécessitant l'achat d'un nouveau véhicule.

Le coût de ce véhicule équipé pour assurer cette prestation s'établit à **17 500 €HT.**

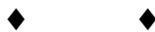
Le plan de financement se décline comme suit :

- Etat (FMAD – Fonds de Modernisation de L'Aide à Domicile).....	8 750 €
- Conseil Général (20 %).....	3 500 €
- Autofinancement.....	<u>5 250 €</u>
	<b>17 500 €</b>

Considérant que le Conseil Général est déjà intervenu sur des dossiers similaires dans le cadre de notre politique de Contrat de Terroir et de Contrat de Pays, et que ce projet est inscrit dans le programme d'actions de l'année 2 du Contrat de Pays Midi-Quercy je vous demande, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- vous prononcer sur le principe de l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3 500 € à la Communauté de Communes « Terrasses et Vallée de l'Aveyron » ;

- et, le cas échéant, inscrire les crédits correspondants sur l'article 2041424, sous fonction 53 du Budget Départemental.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL GENERAL**

- Accorde à la Communauté de Communes « Terrasses et Vallée de l'Aveyron » une subvention exceptionnelle de 3 500 € pour l'acquisition d'un véhicule pour le portage de repas à domicile ;
- Précise que ce projet est inscrit dans le programme d'actions de l'année 2 du contrat de pays Midi-Quercy ;
- Inscrit les crédits correspondants sur l'article 2041424, sous fonction 53 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,